



✓ Compte rendu de la réunion n° 28 du Collège des Producteurs – version définitive

I. Identification du document :

Type de document	Compte rendu
Titre du document	Compte rendu de la réunion du Collège des Producteurs- Version définitive
Responsable de la préparation du document	Emmanuel Grosjean-Isabelle Monnart
Date de publication	15/12/2024
Validé par	Emmanuel GROSJEAN
Annexe(s)	Liste des participants – annexe 1

II. Généralités

N° ordre chronologique de la réunion : n° 28

26 novembre 2024 à Burogest

- *Ordre du jour :*
 - ❖ Echange avec la Ministre sur les enjeux majeurs des différentes filières
 - ❖ Avis du Collège des Producteurs sur le plan de promotion 2025 Apa-q-w

III. Echange avec la Ministre sur les enjeux majeurs des différentes filières

Les enjeux de chaque filière sont présentés à la Ministre par un représentant de chaque secteur.

Les **points transversaux suivants sont relevés** :



- **FCO/MHE** : il est à prévoir une diminution de l'offre en moutons et bovins sur 2025 et 2026 car un effet retard est attendu sur la disponibilité en viande auquel s'ajoutera un enjeu de recapitalisation dans ces filières. La viabilité des filières est en question (notamment frein au développement de la filière ovine). Il est aussi demandé une communication plus rapide et plus ciblée envers les éleveurs sur les stratégies de lutte et vaccination mais aussi vers les vétérinaires dont le rôle est de guider l'éleveur. Un soutien financier est demandé pour prendre en charge les coûts de vaccination ou envisager un achat groupé de vaccins.
- **Accords de libre-échange/Mercosur** : le secteur agricole craint de subir un impact important au niveau de ses ventes et des prix pratiqués car la taille des exploitations et les coûts de production ne sont pas comparables. Il y a un enjeu sur la santé des consommateurs par l'utilisation d'hormones, de produits phytos interdits chez nous et les clauses miroirs laissent perplexes les producteurs. De plus, cela va à l'encontre du message envoyé aux consommateurs sur plus de durabilité et d'achats locaux, la perte de la souveraineté alimentaire est un danger.
- **Simplification administrative** : les dates butoirs imposées par rapport à la réalisation de certains travaux ne sont pas en phase avec la réalité du terrain. Les délais de traitement des dossiers de reprise ou d'aides sont particulièrement lents, le producteur apparaît souvent laissé sans information sur l'état d'avancement de son dossier. Le droit à l'erreur n'est pas permis, la sanction tombe directement. Il est demandé plus de civisme de la part des contrôleurs et de développer une base de données unique à tous les organes de contrôle afin de remplir une seule fois les renseignements demandés. Les producteurs qui disposent d'ouvriers ont en plus des obligations sociales à assumer.
- **Abattoirs** : le manque de rentabilité des abattoirs provoque des fermetures et laisse le producteur sans beaucoup de solution. Ceux destinés aux petits ruminants sont à saturation, ce qui allonge les distances à parcourir pour les éleveurs.
- **Pyramide des âges/reprise** : chaque secteur fait face à un manque de reprise de leur exploitation par des plus jeunes (impact VB -2% du cheptel en moins/an), 70% des exploitants agricoles ont plus de 50 ans. Selon les producteurs, cela s'explique par le manque de rentabilité, l'accès à la terre de plus en plus cher et rare, les investissements importants en matériel et bâtiments et les normes de production et réglementaires plus contraignantes.



D'un autre côté, certains producteurs ne connaissent/ne savent pas calculer leur coût de production assez finement (toute initiative améliorante en ce sens est bienvenue).

- **Formation** : la reprise des fermes passe aussi par une meilleure offre de formations des jeunes sur le métier et les techniques qui évoluent (l'élevage de porcs est très technique par exemple)
- **Pénurie de main d'œuvre** : les productions horticoles font face à un manque de main d'œuvre auquel s'ajoute des difficultés administratives liées à l'embauche. Il serait souhaitable d'adapter les réglementations aux réalités du terrain car à l'heure actuelle, ce sont principalement des demandeurs d'asile qui proposent leur service.

Au niveau sectoriel, les points supplémentaires suivants sont soulevés :

Viande bovine :

- **Rentabilité** : le secteur fait face à un prix du marché inférieur aux coûts de production. Le Collège des Producteurs a coordonné les réunions menées avec la grande distribution pour travailler sur la transparence des prix et les négociations se poursuivent. Quant aux discussions menées sur la vente à perte, les producteurs attendent les modalités de l'interdiction légales afin d'avoir des perspectives concrètes.
- **PAC** : le manque de revenus rend les producteurs dépendants aux aides couplées, il faut en tenir compte dans la prochaine PAC
- **Image de la viande rouge** : cela nécessite une promotion pour redorer l'image en montrant les effets bénéfiques au consommateur

Bovins lait :

- **Rentabilité** : les coûts de production ont explosé car la production de lait est en baisse et le prix versé aux producteurs ne permet pas toujours de compenser. Il devient difficile de se payer un salaire et ses factures
- **Bilan carbone** : quid de ce point dans le traité de libre échange

Grandes cultures :

- **Valeur ajoutée** : beaucoup de producteurs du secteur mettent en place des pratiques agricoles qui ont moins d'impacts sur le carbone et sur l'environnement mais ils ne vendent pas nécessairement plus cher leurs produits pour autant. Il faudrait disposer d'un outil permettant de prouver que



leurs productions sont + durables et inciter les transformateurs locaux à se tourner vers les producteurs qui apportent cette valeur ajoutée

- **Phytolice** : au niveau des formations, certaines ne sont pas agréées par le Ministère et ne valent rien. Il y a lieu de remettre de l'ordre et de faire évoluer le système en dispensant des formations de qualité sur l'utilisation des produits phytos,

Pommes de terre :

- **Production** : de nouvelles variétés plus résistantes apparaissent sur le marché, l'enjeu est qu'elles correspondent aux besoins de l'industrie mais qu'on dispose d'un volume de plants suffisants pour couvrir toutes les lignes de production mais aussi en termes de volume. Un travail de filière est à mener
- **Plants** : il faut relocaliser la production de plants pour augmenter la résilience de la filière
- **Durabilité** : ce secteur est très dépendant du phyto, les solutions alternatives doivent pouvoir être économiquement viables mais de plus il faut négocier avec les industries pour qu'elles acceptent des rendements plus faibles tout en rémunérant plus les producteurs qui optent pour plus de durabilité
- **Commerce** : il faut maintenir la viabilité économique du commerce à la ferme dont le prix est moins élevé qu'en GMS qui répercutent l'augmentation des charges sociales des employés
- **Pt d'attention** : la surface cultivée de pdt ne cesse d'augmenter en Belgique et surtout en Wallonie avec des rendements qui stagnent, cela impacte les rotations et les prix de location

Aquaculture :

- **Sanitaire** : il n'y a plus de suivi sanitaire pour le secteur. L'importation de France de poissons d'affinage malades entraîne des pertes de 25 à 30% chez nous cette année. Des mesures de soutien sont demandées pour compenser ces pertes.
- **FEAMPA** : ce programme doit permettre de disposer d'aides qui vont servir au suivi sanitaire et aux investissements. Une fonctionnaire a été désignée pour suivre les dossiers mais elle n'y arrivera pas toute seule
- **Nouvelles méthodes d'élevage et d'espèces** : les épisodes de sécheresse et d'inondation causent beaucoup de pertes, il y a lieu d'étudier d'autres pistes plus résilientes face aux conditions climatiques. Un dossier de nouvelles espèces d'élevage en Wallonie va être introduit auprès du cabinet de la Ministre en espérant obtenir son feu vert.



- **Cormoran/castor/héron** : chaque année, le secteur subit 15 à 30 % de pertes au nom de la biodiversité. Etant donné que c'est une cause collective, il serait normal de recevoir une compensation pour les pertes subies
- **Fond piscicole** : celui-ci doit être géré pour être en phase avec la réalité du terrain. Il est difficile de vendre du poisson hors calibre ou hors saison
- **Contact administratif** : il est demandé un agent dédié au SPW pour s'occuper des dossiers de la filière

Horticulture comestible :

- **Conditions climatiques** : les changements climatiques nécessitent de mettre en place des dispositifs d'assurance risque climatique afin de garantir la viabilité de la filière
- **Produits phytos** : il y a lieu d'harmoniser les règles entre pays européens ; trouver des alternatives économiques viables avant de retirer les substances actives et soutenir la recherche de solutions alternatives.

Horticulture ornementale :

- **Afsca** : le secteur demande plus de souplesse et moins de lourdeur de la part des contrôleurs car ils ne produisent rien de comestible et sont à faible risque phyto sanitaire. De plus en l'absence d'une réglementation peu claire sur les contrôles à réaliser dans ce secteur, chaque contrôleur y va de sa propre interprétation.
- **Accès à la terre** : le secteur a plus de difficultés que les autres d'accéder à la terre car il n'est pas considéré comme faisant partie du monde agricole et ils doivent payer plus pour acquérir des terrains souvent de mauvaise qualité
- **Aides à l'investissement et à l'installation** : peu de producteurs horticoles ornementaux ont droit à ces aides car ils ne peuvent pas faire de déclaration de superficie et comme ils sont considérés comme agriculteurs, ils n'ont pas non plus le droit aux aides destinées aux entreprises
- **Productions de plants de haies** : le programme « Yes we plant » a permis d'amorcer le développement de la production de plants d'haies en Wallonie mais la production de ces essences est plus complexe et nécessite un l'encadrement technique des producteurs. Il faut soutenir le système de labellisation « Végétal d'ici » qui garantit la provenance locale des plants, critère nécessaire pour répondre aux cahiers de charge publics



- **Pépinières forestières** ; les pépiniéristes demandent de continuer à soutenir la diversification de la production même s'il faut garder leur production de base actuelle. Il faut continuer à produire des essences économiquement importantes pour la filière bois même si on parle de plus en plus de forêts résilientes. La transition vers des essences plus résistantes aux changements climatiques doit se faire progressivement.
- **Sapin de Noël** : depuis 2008 le code wallon ne permet plus la culture du sapin en zone forestière, une simplification des procédures permettrait de faire perdurer l'activité

Aviculture-cuniculture :

- **Rentabilité** : les revenus pour la volaille standard et labellisée sont à nouveau positifs mais ils risquent d'être impactés par la réglementation sur le transport des animaux et autres législations sur les émissions de gaz. Ceux qui sont en bio sont en difficulté face à la nouvelle réglementation qui rentrera en vigueur en 2025 (20% des éleveurs sortent du bio pour aller vers d'autres cahiers de charge), ils demandent une négociation urgente avec les autorités
- **Permis d'environnement et d'urbanisme** : le secteur déplore de très longs délais entre le dépôt du dossier et l'octroi du permis ce qui freine tout développement
- **Foie gras** : la pression de Gaïa par rapport au gavage est de plus en plus forte or la Belgique est le 2^{ème} consommateur mondial (60% de belges qui consomment) et ne produit que 2% du foie gras. C'est une filière qui demande à se développer et a besoin d'une vision à long terme
- **Œuf** : les centres d'emballage mettent la pression sur les éleveurs en prétextant qu'il n'y a pas de marché pour leurs œufs et les déclassent pour payer moins. Les producteurs demandent à ce qu'ils puissent eux même déclasser leurs œufs pour maîtriser le prix de vente

Porc :

- **Permis d'urbanisme** : l'octroi de permis pour la construction ou rénovation est difficile, il faudrait notamment changer le seuil de certaines classes
- **Valeur ajoutée** : il ne faut pas opposer les filières (QD, CC, bio) pour favoriser la croissance et que la demande soit supérieure à l'offre. Dans les filières de qualité, il faudrait disposer de la filière complète et disposer de suffisamment de porcelets



- **Rentabilité** : les contraintes réglementaires et la guerre en Ukraine ont fait augmenter les charges et rendus les prix plus volatiles. Les exportations vers la Chine sont moindres
- **Point d'attention** : à suivre par rapport à la législation européenne sur le transport des animaux vivants, et la peste porcine qui est à proximité de nos frontières

Ovin-caprin :

- **Prédation** : les attaques de chiens et loups causent de gros dégâts. Il faudrait pouvoir communiquer entre éleveurs dès qu'un troupeau est attaqué.
- **Rentabilité** : la filière caprine manque de 10 à 15 centimes par litre de lait. La filière voudrait bénéficier de l'aide couplée pour perdurer. Pour les ovins, si l'offre locale de viande et lait augmente suite au développement de nouveaux troupeaux, et une recapitalisation suite à la FCO, il faut mettre la priorité sur une adéquation avec la demande et la professionnalisation des éleveurs

Bio :

- ✓ **Rentabilité** : la demande en produits bio baisse et les débouchés viennent à manquer ce qui entraîne une chute des prix. Le taux de déconversion est important. Par rapport à l'objectif wallon de 30% de bio produit en 2030, il reste du chemin à parcourir. Beaucoup d'engagements bio prennent fin en 2024, selon ce qui sera décidé par rapport au plan stratégique, cela agira sur la décision des producteurs à continuer ou pas. Il faut davantage stimuler la demande, faire des promotions ciblées sur les bienfaits du bio et reconnaître l'importance d'un mode de production contrôlé et réglementé.

Suite à ces présentations, la Ministre souhaite apporter quelques éléments de réponse :

- ✓ **Viande bovine :Rentabilité** : le manque de revenus dans la filière est un problème structurel, il est important de travailler sur la transparence des prix dans la filière et bien que ce soit une compétence fédérale, elle encourage l'initiative du Collège d'avoir mis en place une concertation au niveau wallon. Pour les autres filières, par rapport au manque de revenus des producteurs, une réflexion est menée au Cabinet pour créer un « label de



référence » incluant des conditions strictes afin de mieux valoriser leur travail à un prix rémunérateur. Les enjeux climatiques et environnementaux sont des critères qui pourraient aussi être intégrés aux conditions. **Prime de soutien couplée** : la ministre entend se battre pour garder ces primes, il faut convaincre encore l'Europe de cette nécessité. Les discussions sur la future PAC vont commencer prochainement, ce point sera abordé

- ✓ **Grandes cultures** : un travail doit être mené pour mieux informer et former les producteurs notamment sur la comptabilité de gestion. Par rapport à la valeur ajoutée, elle encourage les productions locales comme celle de l'orge brassicole afin de moins dépendre des prix sur le marché mondial
- ✓ **Pommes de terre** : la ministre va travailler avec le CRA-W pour des collaborations avec les centres pilotes et autres universités pour mener une recherche sur des variétés plus résistantes et des alternatives aux produits phytos, elle prévoira un budget à cet effet
- ✓ **Aquaculture** : pour le suivi sanitaire, celui-ci sera repris par Sciensano et l'Uliège. Par rapport au FEAMPA, elle va interroger ses homologues européens afin de voir comment cela est géré.
- ✓ **Horticulture comestible** : au niveau d'une assurance tout risque climatique, le cabinet a pris des contacts avec la France et les Pays Bas où elle est d'application afin de donner des orientations pour couvrir au mieux les besoins du secteur. Quant à l'harmonisation des règles sur l'usage des produits phytos au sein des états membres, la ministre abordera la question avec le nouveau commissaire européen en charge de l'agriculture en espérant qu'il y soit plus sensible
- ✓ **Horticulture ornementale** : les points concernant les difficultés liées à la main d'œuvre saisonnière ainsi qu'au statut particulier de l'exploitant (pas agriculteur et pas entrepreneur) vont être examinés par le Cabinet. La question de la production des sapins de Noël interdite en zone agricole et déconseillée en zone forestière sera étudiée
- ✓ **Aviculture-cuniculture** : le sujet des émissions industrielles et du transport des animaux vivants est discuté au niveau européen mais il est suivi par la Ministre afin que cela soit acceptable
- ✓ **Porc** : développer une filière de porcelets pourrait être un projet coordonné par le Collège des producteurs. **PPA** : un suivi est opéré à nos frontières et un monitoring des sangliers morts en zone forestière est réalisé
- ✓ **Ovin-caprin** : par rapport au loup, il est en statut défavorable en Wallonie par contre il faut continuer à protéger les élevages. Le plan loup va être évalué prochainement, il permettra d'examiner l'efficacité des mesures prises



- ✓ **Bio** : le plan bio va être évalué par un organisme externe afin de voir ce qu'il faut corriger. L'étude devrait être finalisée mi 2025. Un repère plus fort doit être donné. Un travail sera mené sur les coûts de certification qui sont importants
- ✓ **Simplification administrative** : la ministre reconnaît le peu d'évolution depuis 1997 mais entend travailler sur la révision du plan stratégique afin de simplifier au maximum les mesures et les démarches (parcours de l'usager). Elle souhaite développer une plateforme globale pour favoriser un encodage unique de toutes les données voire également visualiser le statut d'un dossier de reprise ou d'aide. Au niveau des dates butoir, c'est une compétence du Ministre Coppieters qu'elle lui relatera. Quant au droit à l'erreur, cela a été demandé par l'Europe, et est en vigueur depuis cette année notamment au niveau de la déclaration de superficie que le producteur peut à présent corriger
- ✓ **FCO** : par rapport à la communication rigide exprimée par les éleveurs, le cabinet a fait un maximum pour informer les éleveurs tant par mail que par sms dans un contexte d'urgence. Elle propose de discuter avec son homologue fédéral quant à une amélioration de la communication au sein de l'Arsia et de l'UPV. Pour ce qui est des indemnités du secteur caprin, elles sont en cours, la difficulté réside dans l'absence d'un recensement des élevages dans cette filière. Quant à la vaccination, elle sera obligatoire en 2025 pour la FCO (moutons et bovins) et MHE (bovins), la Wallonie ne pourra se permettre d'accorder une deuxième enveloppe pour compenser les pertes. Le ministre Clarinval est en train de négocier avec les firmes pharmaceutiques pour obtenir le prix le plus bas possible. Il a aussi demandé une enveloppe au niveau fédéral pour la prise en charge de cette campagne de vaccination mais avec un gouvernement en affaire courante, il y a peu de chances que cela aboutisse. Sur le plan européen, la ministre informe de la volonté des états membres d'avoir une vision plus générale de la recherche et de créer des vaccins multivalents. En parallèle, afin d'anticiper ces crises sanitaires, des systèmes de piégeage d'insectes vont être développés afin de détecter les potentiels virus.
- ✓ **Mercosur** : la Wallonie maintient sa position de ne pas signer ces accords. La ministre informe que pour l'instant aucune information n'est relayée vers les états membres concernant les négociations en cours
- ✓ **Manque de main d'œuvre** : cela relève du fédéral mais elle peut relayer le problème
- ✓ **Accès à la terre** : le foncier est une priorité de la DPR et du Cabinet de la Ministre en rendant le bail à ferme plus attractif, donner les aides aux agriculteurs actifs en séparant les sociétés de gestion



- ✓ **Abattoirs** : une réflexion est menée au Cabinet sur une stratégie générale pour garder des infrastructures réparties sur la Wallonie

Des échanges sont menés avec l'assemblée :

- ✓ La Fevia informe d'une baisse significative des exportations par manque de compétitivité et craint pour l'avenir. Malgré tout, la filière de la transformation continue à engager et à investir et travailler avec des filières locales qui créent de la valeur ajoutée
- ✓ Apsia demande que l'interface producteurs-distributeurs entamée avec le Collège puisse perdurer car les franchisés sont très intéressés par les produits locaux
- ✓ Le Label Prix juste développé par le Collège a permis de sensibiliser sur la question du prix rémunérateur et converge vers le souhait du Cabinet de mettre en place des repères forts pour payer le travail du producteur à sa juste valeur
- ✓ La FCO8 et FCO12 qui sont présents dans les pays voisins ne sont pas détectés systématiquement, les producteurs demandent d'anticiper l'arrivée chez nous. La surveillance des moucheron est importante. L'importation des fleurs d'Afrique qui véhiculent ces moucheron devrait être soumise à plus de contrôles.
- ✓ Le SMS est le moyen privilégié pour la communication
- ✓ Concernant les emprunts afin d'aider les jeunes ne pourrait-on pas obliger les banques à permettre de ne rembourser que les intérêts pendant les 3 ou 5 premières années afin qu'ils soient moins étranglés financièrement au démarrage
- ✓ Plan loup : en Nouvelle Zélande, un collier est placé sur les loups afin de les tracer ce qui permet de mettre une clôture virtuelle, cela coûterait moins chers que des clôtures physiques
- ✓ Foncier : pour l'horticulture ornementale, le bail à ferme empêche les exploitants d'acheter les terres. Un point d'attention est soulevé par rapport aux sociétés flamandes qui achètent cher des terres en Wallonie dans le cadre du bilan carbone et les laissent sans les exploiter

IV. Avis du Collège des Producteurs sur le plan de promotion 2025 APAQW

Suite aux dernières élections, le plan stratégique et opérationnel de l'APAQ-W doit tenir compte de nouvelles orientations tant liées à la nouvelle DPR qu'aux priorités données par la nouvelle Ministre. A cela s'ajoutent, quelques incertitudes liées aux moyens financiers alloués



par la région, au futur des cotisations versées par les différents secteurs et aux décisions prises sur la prolongation des projets liés au plan de relance.

L'APAQ-W a donc préparé un plan d'actions 2025 sur base d'hypothèses avec un budget opérationnel oscillant entre 5.274.000 euros (équivalent aux cotisations, dotation, subsides européens, foires et vente de matériel) et 7.702.000 euros en cas de prolongation du plan de relance. Les actions détaillées par secteur ont été présentées lors des assemblées sectorielles du Collège et ont fait l'objet d'un avis remis à l'APAQ-W sur base des remarques émises par les producteurs

Sur base de cette présentation, les commentaires suivants sont apportés :

- Les producteurs soulignent que des moyens conséquents sont injectés dans de la promotion provenant de leur cotisation et que les impacts tant à la ferme qu'en GMS ne se matérialisent pas suffisamment dans leur perception. Des producteurs se demandent si les priorités du consommateur sont toujours dans l'achat de produits locaux. L'APAQ-W répond que chaque campagne est évaluée mais il est difficile de connaître l'impact sur le % d'augmentation de la consommation par produits qui n'est pas communiqué par les GMS. Il faut continuer à promouvoir les produits locaux à tous les niveaux, gage de qualité et meilleur pour la santé et ré-orienter les priorités d'achat vers ce type de produits.
- Les campagnes ciblent le local et les consommateurs l'assimilent aux circuits courts mais ne faudrait-il pas orienter le message sur « consommer belge », pour maintenir les emplois et soutenir l'économie face à la crise économique qui se profile. L'APAQ-W informe que l'Europe interdit de faire de la promotion avec des fonds publics sur des produits belges ou même wallons. Par contre envoyer un message en disant que la consommation locale permet de préserver les emplois et l'économie est faisable.
- Si les cotisations versées par les producteurs étaient scindées de la dotation publique, ne pourrait-on pas faire de la promotion sur les produits belges/wallons ? L'APAQ-W répond que cette option est peu envisageable vu le cadre légal et public de son activité.

Sur base de l'avis du Collège des producteurs transmis avant la séance, le plan de Promotion 2025 de l'APAQw est approuvé.



Liste de participants

Nom	Prénom	
ALBANESE	Maxime	
BAY	Thierry	
BILLA	Benoit	
COLLIENNE	Daniel	
DALCQ	Anne Catherine	
DE		
MONTPELLIER	Clothilde	
DE WILDE	David	excusé
DE WITTE	Simon	
DEFOURNY	Agathe	excusée
DEJONCKEERE	Aline	
DELCOURT	Benoit	excusé
DEMONTY	Thomas	
DESTAIN	Jean Pierre	
DEVILLERS	Caroline	
DIRICK	Alain	
DROEVEN	Frédéric	excusé
FICHEFET	Gisèle	excusée
FURNEMONT	Aurélie Anne	
GALET	Benoit	
GEBOES	Anne -Laure	excusée
GILLET	Angélique	
GODFRIAUX	Jordan	
GOLINVEAU	Adrien	excusé
HENNUY	Luc	
HERMAN	Daisy	excusée
HOUSEN	Claire	
JACQUES	Dominique	
KELLER	Benoit	
KENNES	Benoit	
LECOCQ	Cédric	
MABILLE	Antoine	
MAHIEU	Olivier	
MARTIN	Isabelle	excusée
MATHIEU	Michel	
MATHONET	Olivier	
MATTART	Philippe	
MAZIERS	Loic	
MINNE	Geoffrey	excusé
MOTTET	Marianne	excusée



PAQUE	Séverine	
PATTE	Bernard	
PHUKAN	Dimitri	
RAVEN	Harry	
REMY	Marc	excusé
REUL	Anne	
SCHIFFLERS	Patrick	excusé
SCHONBRODT	Alain	
SIMON	Anne Lise	
SINNAEVE	Georges	
SIRAUX	Patrick	excusé
STEVENS	Bert	excusé
STREEL	Laurent	excusé
VAN DEN BROECK	Imke	excusée
VAN DEN BROECK	Pauline	
VANDEVOORDE	Yves	
VAN ROOS	Laetitia	
VEIDERS	Helmut	
VELGHE	Jan	
WIERTZ	Christian	